



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Matériel and Procurement Services / Services du matériel et des acquisitions
Procurement Hub – Fredericton / Centre d'approvisionnement – bureau de Fredericton
301 Bishop Drive / 301, allée Bishop
Fredericton (N-B) E3C 2M6

F5211-180716

19 November /19 novembre, 2015

Subject/ Object: REQUEST FOR PROPOSAL / DEMANDE DE PROPOSITION F5211-180716– Data Acquisition Course / Cours sur l'acquisition de données

ADDENDUM #1 / ADDENDA N° 1

Further to the above- mentioned Request for Proposal documentation previously forwarded to your firm, Addendum (#1) is hereby issued.

Pour faire suite à la documentation d'accompagnement de l'appel d'offres susmentionné transmise à votre entreprise, l'Addenda n° 1 est émis.

Questions and Answers :

- Q1: Page 18, “Administer and Deliver the DA course”, Item IV “...taught in both official languages simultaneously”. In the past, we delivered this course to CHS in two classrooms simultaneously (one class in French, one in English). Is this still the requirement, or is one large mixed class anticipated? If the latter, it may not be an effective environment.
- A1: In order to ensure that the same material is taught to all trainees, there will be one class and both languages will be taught simultaneously. The first full day and a half, the room will be equipped with a translation booth for simultaneous translation – this is when the teaching material will be delivered. Please see the draft schedule attached. The rest of the days are scheduled for exercises. All materials will be supplied in both official languages.
- Q2: Same item IV “one assistant per 10 trainees, to a maximum of 24 trainees” seems ok (3 instructor/trainers), although we normally do this type of course with a single instructor for up to 12 students (so two instructors for up to 24 students). However, item V (and other areas of the RFP such as R1) calls for “up to six trainers”. This seems like an extraordinarily high number of instructors for 24 students. Would CHS consider the something staying with something along the lines of “one instructor per 10 trainees”? And in the case of R1, changing this to “possess a network of at least three qualified resources” instead of 6?
- A2: Days 3 through end of day 8, there will be 3 boats running daily each with two trainees, 6 trainees getting GPS and levelling instruction and 12 trainees processing. There will be 5 trainers required for these days (3 on boats, one with GPS group, one for the processing group). Please see the draft schedule attached. On day 9 staff will be cleaning up their data and day 10 will be for them to present part of their project. DFO will consider one instructor for 12 trainees for days 1, 2, 9 and 10, however, 5 instructors will be required for days 3 to 8.

REF: ANNEX “C” EVALUATION CRITERIA

DELETE:

<p>R1</p>	<p>The Contractor must possess a network of at least six (6) qualified resources that can fulfill the role of course Instructor / Subject Matter Expert as defined in the Statement of Work. Each resource must have experience in design, development or delivery of professional development training courses as defined in the Statement of Work, during the last seventy two (72) months.</p> <p>For each identified individual, Bidders must provide:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Individual Name, b) Individual's education, c) Individual's language of work, d) Description of the individual's experience, e) List of courses designed, developed or delivered, description of the relevancy of the individual's qualifications to the services described in the Statement of Work. 	<p>/48 points maximum (8 points per resource)</p>	<p>1 to 18 months of experience = One (1) point. 19 to 30 months of experience = Three (3) points. 31 months+ experience = Five (5) points.</p> <p>Three (3) extra points awarded for each resource if they are able to deliver the course in French.</p>	
------------------	---	---	---	--

INSERT:

<p>R1</p>	<p>The Contractor must possess a network of at least five (5) qualified resources that can fulfill the role of course Instructor / Subject Matter Expert as defined in the Statement of Work. Each resource must have experience in design, development or delivery of professional development training courses as defined in the Statement of Work, during the last seventy two (72) months.</p> <p>For each identified individual, Bidders must provide:</p> <ul style="list-style-type: none"> f) Individual Name, g) Individual's education, h) Individual's language of work, i) Description of the individual's experience, j) List of courses designed, developed or delivered, description of the relevancy of the individual's qualifications to the services described in the Statement of Work. 	<p>/40 points maximum (8 points per resource)</p>	<p>1 to 18 months of experience = One (1) point. 19 to 30 months of experience = Three (3) points. 31 months+ experience = Five (5) points.</p> <p>Three (3) extra points awarded for each resource if they are able to deliver the course in French.</p>	
------------------	--	---	---	--

Q3: Elsewhere in the tender (i.e. M4) it also asks that at least three of six be able to deliver the course in both French and English. This also seems high given the ratio. Would CHS consider changing to “at least two instructors be able to deliver the course in both French and English”?

A3: No.

Q4: CM2 requires two courses to be provided in French over 60 months. As marine data acquisition is very specialized, and the demand globally for courses in French is limited, can this be changed to “one course in French”?

A4: Yes.

REF: ANNEX “C” EVALUATION CRITERIA

DELETE:

CM2	<p>The Contractor must have provided training services to clients in English and in French during the last sixty (60) months.</p> <p>To demonstrate this experience, Bidders shall submit a summary of their experience by providing two (2) courses in French and two (2) courses in English or 4 bilingual courses containing the following information for each project:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Project Name, language of the services; b) Description of the Bidder’s responsibilities; c) Project duration in terms of starting and ending dates; d) Client name; e) The name and telephone number of the client contact who knows the Bidder’s work and that can be reached during the evaluation period to validate the information provided. <p>* The same courses delivered multiple times can be considered as separate courses.</p>	
------------	--	--

INSERT:

CM2	<p>The Contractor must have provided training services to clients in English and in French during the last sixty (60) months.</p> <p>To demonstrate this experience, Bidders shall submit a summary of their experience by providing one (1) course in French and two (2) courses in English or 3 bilingual courses containing the following information for each project:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Project Name, language of the services; b) Description of the Bidder’s responsibilities; c) Project duration in terms of starting and ending dates; d) Client name; e) The name and telephone number of the client contact who knows the Bidder’s work and that can be reached during the evaluation period to validate the information provided. <p>* The same courses delivered multiple times can be considered as separate courses.</p>	
------------	---	--

- Q5: Can you describe how the price evaluation is performed? There is a Basis of Payment (Annex B), but no indication of how (or if) this is used in the price evaluation (i.e is it total of all years, total of just year 1, other?).
- A5. Please refer to *Part 4 - Evaluation Process and Basis of Selection*, of the Bid Solicitation. The price evaluated will include the firm year and all option years that are in the tables of Annex B.

Questions et réponses :

- Q1 : Page 18, « Administrer et donner le cours sur l'acquisition de données », point IV « ...modules doivent être enseignés simultanément dans les deux langues officielles ». Auparavant, ce cours était donné au SHC dans deux salles simultanément (une classe en français et une autre en anglais). Cette exigence est-elle encore valide ou si le SHC prévoit plutôt utiliser une grande classe mixte? Si la dernière option est choisie, il est possible que l'environnement d'apprentissage ne soit pas efficace.
- A1 : Afin de s'assurer que la même matière sera enseignée à tous les stagiaires, il n'y aura désormais plus qu'une seule classe dans laquelle les deux langues seront utilisées simultanément. Ainsi, pendant la première journée et demie, soit au moment de présenter le matériel didactique, la salle sera équipée d'une cabine d'interprétation simultanée. Veuillez consulter la version provisoire de l'horaire ci-jointe pour plus de détails. Le reste du temps sera consacré aux exercices. Tous les documents seront fournis dans les deux langues officielles.
- Q2 : Toujours en ce qui concerne le même point IV, « un aide-enseignant pour 10 stagiaires, jusqu'à concurrence de 24 stagiaires au total » semble acceptable (trois instructeurs ou formateurs) bien que pour ce type de cours, nous avons plutôt recours à un instructeur pour un maximum de 12 étudiants (donc deux instructeurs pour un maximum de 24 étudiants). Le point V (et d'autres points et éléments de la DP, dont R1) indique plutôt « jusqu'à concurrence de 6 formateurs », ce qui représente un très grand nombre d'instructeurs pour 24 étudiants. Le SHC pourrait-il accepter quelque chose comme « un instructeur pour 10 stagiaires »? Et pourrait-il accepter de remplacer la formulation indiquée dans R1 par « avoir un réseau composé d'au moins trois ressources qualifiées » plutôt que six?
- A2 : Du jour 3 à la fin du jour 8, trois bateaux seront en service chaque jour avec chacun à son bord deux stagiaires, ce qui veut dire que six stagiaires recevront des instructions pour le GPS et le nivellement alors que douze autres effectueront le traitement des données. Il faudra donc cinq instructeurs pendant ces journées (trois pour les bateaux, un avec groupe pour le GPS, un pour le groupe responsable du traitement des données). Veuillez consulter la version provisoire de l'horaire ci-joint pour plus de détails. Le jour 9, tous les stagiaires effectueront le nettoyage des données avant de présenter, le lendemain, leur partie du projet. MPO examinera la possibilité d'avoir un instructeur pour 12 stagiaires les jours 1, 2, 9 et 10, mais 5 instructeurs seront cependant requis pendant les jours 3 à 8.

REF: ANNEXE « C » – CRITÈRES D'ÉVALUATION

EFFACER:

<p>C1</p>	<p>L'entrepreneur doit posséder un réseau d'au moins six (6) personnes qualifiées qui peuvent remplir le rôle d'instructeur de cours ou d'expert en la matière tel qu'il est défini dans l'énoncé des travaux. Chaque ressource doit avoir de l'expérience dans la conception, l'élaboration ou la prestation de cours de perfectionnement professionnel tels que définis dans l'énoncé des travaux, acquise au cours des soixante-douze (72) derniers mois.</p> <p>Pour chaque personne identifiée, les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le nom de la personne; b) les études faites par la personne; c) la langue de travail de la personne; d) une description de l'expérience de la personne; e) une liste des cours conçus, élaborés ou donnés; une description de la pertinence des qualifications de la personne par rapport aux services décrits dans l'énoncé des travaux. 	<p>/48 points maximum (huit [8] points par ressource)</p>	<p>D'un (1) à dix-huit (18) mois d'expérience = Un (1) point. De dix-neuf (19) à trente (30) mois d'expérience = Trois (3) points. Trente et un mois d'expérience et plus = Cinq (5) points.</p> <p>Trois (3) points supplémentaires sont attribués pour chaque ressource si elle peut donner le cours en français.</p>	
------------------	--	---	---	--

INSÉRER:

<p>C1</p>	<p>L'entrepreneur doit posséder un réseau d'au moins cinq (5) personnes qualifiées qui peuvent remplir le rôle d'instructeur de cours ou d'expert en la matière tel qu'il est défini dans l'énoncé des travaux. Chaque ressource doit avoir de l'expérience dans la conception, l'élaboration ou la prestation de cours de perfectionnement professionnel tels que définis dans l'énoncé des travaux, acquise au cours des soixante-douze (72) derniers mois.</p> <p>Pour chaque personne identifiée, les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le nom de la personne; b) les études faites par la personne; c) la langue de travail de la personne; d) une description de l'expérience de la personne; e) une liste des cours conçus, élaborés ou donnés; une description de la pertinence des qualifications de la personne par rapport aux services décrits dans l'énoncé des travaux. 	<p>/40 points maximum (huit [8] points par ressource)</p>	<p>D'un (1) à dix-huit (18) mois d'expérience = Un (1) point. De dix-neuf (19) à trente (30) mois d'expérience = Trois (3) points. Trente et un mois d'expérience et plus = Cinq (5) points.</p> <p>Trois (3) points supplémentaires sont attribués pour chaque ressource si elle peut donner le cours en français.</p>	
------------------	---	---	---	--

Q3 : Il est précisé, ailleurs dans l'appel d'offres (soit au point M4), qu'au moins trois instructeurs sur six doivent être en mesure de donner le cours en français et en anglais. Cela semble élevé compte tenu du ratio. Le SHC pourrait-il accepter de remplacer cet énoncé par la formulation « au moins deux instructeurs capables de donner le cours en français et en anglais »?

A3 : Non.

Q4 : Le point CM2 exige que pendant une période de 60 mois, deux cours soient donnés en français. Comme l'acquisition de données marines est un domaine très spécialisé et que la demande mondiale pour des cours en français est plutôt limitée, l'énoncé indiqué pourrait-il être remplacé par « un cours en français »?

A4 : Oui.

EFFACER:

CO2	<p>L'entrepreneur doit avoir fourni des services de formation à ses clients en français et en anglais au cours des soixante (60) derniers mois.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, les soumissionnaires doivent soumettre un résumé de leur expérience en fournissant deux (2) cours en français et deux (2) cours en anglais ou quatre (4) cours bilingues contenant les renseignements suivants pour chaque projet :</p> <ul style="list-style-type: none">a) le nom du projet et la langue dans laquelle les services ont été fournis;b) une description des responsabilités du soumissionnaire;c) la durée du projet (ses dates de début et de fin);d) le nom du client;e) le nom et le numéro de téléphone de la personne-ressource du client qui connaît le travail du soumissionnaire et qui peut être jointe pendant la période d'évaluation pour valider l'information fournie. <p>* Les mêmes cours donnés plusieurs fois peuvent être considérés comme des cours distincts.</p>	
------------	---	--

INSÉRER:

CO2	<p>L'entrepreneur doit avoir fourni des services de formation à ses clients en français et en anglais au cours des soixante (60) derniers mois.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, les soumissionnaires doivent soumettre un résumé de leur expérience en fournissant un (1) cours en français et deux (2) cours en anglais ou trois (3) cours bilingues contenant les renseignements suivants pour chaque projet :</p> <ul style="list-style-type: none">a) le nom du projet et la langue dans laquelle les services ont été fournis;b) une description des responsabilités du soumissionnaire;c) la durée du projet (ses dates de début et de fin);d) le nom du client;e) le nom et le numéro de téléphone de la personne-ressource du client qui connaît le travail du soumissionnaire et qui peut être jointe pendant la période d'évaluation pour valider l'information fournie. <p>* Les mêmes cours donnés plusieurs fois peuvent être considérés comme des cours distincts.</p>	
------------	--	--

Q5 : Pouvez-vous décrire de quelle manière sera effectuée l'évaluation des prix? On peut voir une base de paiement (annexe B) dans l'appel d'offres, mais aucune mention ne précise comment (ou si) cette base de paiement sera utilisée pour évaluer le prix (en un mot, s'agit-il du total pour l'ensemble des années, du total uniquement pour l'année 1 ou d'autre chose?).

A5. Voir la Partie 4 - *Processus d'évaluation et méthode de sélection* de la Demande de Soumissions. Le prix évalué inclura la première année, ainsi que toutes les années en option indiquées dans les tableaux figurant à l'annexe B.